



Accident de travail de plus 10 mois

Par **moomee**, le **16/10/2014** à **23:59**

Je suis en accident de travail jette consolider par le médecin du travail. J'ai contesté sa décision. On m'a coupé m'a indemnités pendant 4 mois. Ensuite 4 mois plus tard on m'a désigné un autre médecin contrôle et me consolide lui aussi mais je ne peux pas travailler il veut me passer en maladies professionnelles. Là je voudrait savoir si les 4 mois je les ai perdus ou si on va me les payer si je passe en maladie professionnelle. merci

Par **moisse**, le **17/10/2014** à **12:11**

Bonjour,
[citation] jette consolider par le médecin du travail [/citation]
Non c'est impossible.
Soit il s'agit d'un médecin mandaté par l'employeur, soit d'un médecin contrôleur ou enfin, du médecin conseil sur rendez-vous à la CPAM dont vous dépendez.
Il fallait donc reprendre le travail en ayant au préalable avisé l'employeur afin qu'il organise une visite de reprise.
Je ne sais qui propose la requalification de l'accident en maladie professionnelle, mais cela me paraît farfelu en l'état de votre exposé.

Par **moomee**, le **17/10/2014** à **17:18**

Set le médecin de la CPAM qui m'a consolidé mais moi je ne peux pas reprendre le travail je me suis fait opérer du dos je n'arrive même pas à me lever ou prendre quelque chose de lourd. Je suis membre plus coûteux pour me faire payer de plus de 4 mois. merci de m'avoir répondu

Par **moisse**, le **17/10/2014** à **19:18**

Bonsoir,
Comme beaucoup, vous confondez consolidation et guérison.
La consolidation signifie qu'en l'état actuel de la science médicale il n'y a pas de possibilité d'améliorer votre état.
Il est étonnant que le médecin-conseil ou votre médecin traitant n'ait pas cherché à vous faire classer en invalidité catégorie 1 ou 2.
Dès lors une reprise du travail aurait débouché sur un licenciement pour inaptitude et l'éligibilité aux allocations de retour à l'emploi ou au classement définitif en travailleur handicapé.

Par **moomee**, le **18/10/2014** à **09:22**

Je vient de voir mon médecin il me propose une maladie professionnelle . se la vé dirt quoi au niveau salaires sont pour centage.et je vous remercie tout vos réponses mon rassure

Par **moisse**, le **18/10/2014** à **09:30**

Bonjour,
Le médecin ne vous propose pas un classement en maladie professionnelle.
Il vous propose de vous aider à monter un dossier de demande de classement auprès de la CRA de votre caisse de sécurité sociale (CPAM).
Mais ce n'est pas gagné.
Si ce classement aboutit les indemnités de licenciement seront plus importantes, et votre situation débouchera sur l'attribution d'une rente.

Par **moomee**, le **18/10/2014** à **14:05**

Je vous remerci beaucoup pour tout vos réponse